

L'an deux mille vingt-trois, le 6 avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme
MOULIN Catherine, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation : 1/04/2023

Présent-es : **Alain DETOLLE, Christophe BAUMGARTEN, Francis
HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN,
Nathalie VERGEON**

**Absent-es : Victoire BEAUJOU, Catherine LESNES ,Françoise ROMANET,
Noémie SERRU,**

Pouvoirs : Victoire BEAUJOU à Nathalie VERGEON

Catherine LESNES à Alain DETOLLE

Françoise ROMANET à Olivier MARTIN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des
collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de
séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : **M Francis HOEZELLE**

DCM 2023/7 :Affectation de résultats 2022 au BP 2023 Budget Eau Assainissement



AEP DE FAUX LA MONTAGNE

Restes à réaliser dépenses	208 630,28 €
Restes à réaliser recettes	171 858,65 €
Restes à réaliser net (1)	-36 771,63 €

Dépenses d'investissement	108 878,94 €
Recettes d'investissement	189 460,11 €
Solde d'exécution SI de l'exercice	80 581,17 €
001 (Budget 2022)	-57 905,30 €
Solde d'exécution cumulé SI (2)	22 675,87 €

BESOIN D'INVESTISSEMENT SI (1+2)	-14 095,76 €
---	---------------------

Dépenses de fonctionnement	113 180,06 €
Recettes de fonctionnement	115 567,51 €
Résultat de l'exercice Section Fonctionnement (3)	2 387,45 €
002 (Budget 2022) (4)	66 494,54 €

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER (3+4)	68 881,99 €
--	--------------------